



## **Comment bien protéger vos transactions bancaires**

Même si les services de paiement bancaire par carte comptent parmi les moyens de paiement électronique les plus sécuritaires et les plus fiables au Canada, la fraude par carte de débit peut se produire. Il est donc important pour les utilisateurs d'être prudents et vigilants lors de transactions avec une carte de débit.

Il y a des fraudeurs qui sont prêts à tout, même à regarder par-dessus l'épaule d'une victime lorsqu'elle compose son numéro d'identification personnel (NIP) afin de le retenir, puis en profiter pour subtiliser la carte afin de la cloner et la remettre en place ou la voler en remettant une autre carte à la victime. Souvent, cela se produit pendant qu'un complice distrait la personne en lui posant des questions banales pour détourner son attention.

En cas de doute ou de fraude, toute victime doit communiquer avec son institution financière dans les plus brefs délais, lorsqu'elle se rend compte de l'anomalie ou de la fraude. Notez que même si cela se produit la fin de semaine, téléphonez immédiatement pour le signaler. N'attendez surtout pas au lundi car le fraudeur aura le temps pour faire encore plus de transactions.

### **Comment se protéger?**

#### **Pour les titulaires de carte de débit**

- Avec la main ou le corps, cachez votre NIP à chaque transaction effectuée à un guichet automatique ou au terminal d'un commerce. Vous pouvez également laisser votre panier d'épicerie par exemple, en arrière de vous, pour créer une distance avec l'autre client. C'est bien efficace;
- Ne perdez pas de vue votre carte de débit lorsque vous effectuez une transaction au terminal d'un commerce;
- Vérifiez régulièrement vos relevés bancaires et communiquez immédiatement avec votre institution financière si vous constatez la présence d'une transaction inhabituelle;

- Avertissez votre institution financière sans tarder si vous perdez votre carte de débit, si elle est volée ou si elle est retenue dans un guichet automatique;
- Mémorisez votre NIP et ne le divulguez à personne. Si vous soupçonnez que quelqu'un le connaît, même un ami ou un membre de la famille, changez votre NIP immédiatement avec votre institution bancaire;
- Choisissez un NIP unique. N'utilisez jamais de renseignements évidents, comme votre numéro de téléphone, votre date de naissance, votre adresse ou votre numéro d'assurance sociale. Comme ces renseignements se trouvent souvent au même endroit que votre carte de débit, le fraudeur pourrait facilement deviner votre NIP;
- Si votre enfant ou un autre membre de la famille veut vous aider et faire vos commissions pour vous, ne lui donner jamais votre NIP et votre carte. S'il arrivait une fraude, vous ne seriez pas remboursé. Renseignez-vous plutôt auprès de votre institution financière des possibilités quant à l'accès à votre compte par une tierce personne, que vous autorisez bien sûr au préalable.
- Important de rappeler que ces conseils de prévention s'appliquent également aux utilisateurs de cartes de crédit.

***Votre institution financière est là pour vous aider, renseignez-vous !***

***Soyez vigilant.***

Sabrina Carbonneau  
Poste de la MRC de Montcalm  
Sûreté du Québec  
450 439-1911